

FORMATION

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL



OBJECTIFS

Savoir intervenir efficacement face à une situation d'accident ou de malaise au travail et mettre en application ses connaissances en prévention au profit de la santé et sécurité au travail.

PUBLIC

Tout salarié volontaire avec l'accord de son employeur.

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap*.

PRÉ-REQUIS

➤ **Formation initiale (FI)** : Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation. Néanmoins, il est nécessaire de savoir lire et communiquer en langue française pour comprendre les consignes.

➤ **Maintien et Actualisation des Compétences (MAC)** : Être titulaire du certificat national de Sauveteur Secouriste du Travail en cours de validité (24 mois) ou être titulaire du certificat Acteur Prévention Secours (APS).

Equivalence : Le titulaire d'un certificat SST valide est réputé détenir le PSC1.

FORMATION

DURÉE

➤ **FI** : 14 heures (2 jours)

➤ **MAC** : 7 heures (1 jour). À réaliser pendant la période de validité du certificat national SST.

LIEU

➤ **En entreprise** : Sur demande, dans vos locaux à Paris et région parisienne (sans frais de déplacement).

➤ **Dans nos salles de réunion** : Situées à Paris 11^{ème} et à Bourg-la-Reine (92), selon le calendrier de formation.

NOMBRE DE STAGIAIRES

➤ Groupes de 4 à 10 stagiaires maximum.

TARIFS 2025

	FI	MAC
Tarif individuel	380 € HT / 2 jours	190 € HT / 1 jour
Tarif forfaitaire (4 à 10 stagiaires)	2 300 € HT / 2 jours	1 150 € HT / 1 jour

PÉDAGOGIE

Méthodes actives et participatives basées sur l'acquisition progressive : alternance d'apports théoriques et de mise en pratique à travers des scénarios divers choisis en fonction de l'activité de l'entreprise et des métiers des stagiaires. Les méthodes s'appuient sur le référentiel national SST de l'INRS en vigueur.

Les formations sont assurées par des formateurs SST qualifiés et certifiés par l'INRS / Assurance Maladie – Risques Professionnels.

OUTILS

Dispositif de projection, ordinateur, paper board, mannequins de simulation (adulte, enfant, nourrisson et consommables), défibrillateur semi-automatique, plan d'intervention SST...

ÉVALUATION

Les critères d'évaluation utilisés sont ceux définis par l'INRS. L'évaluation pour la validation du certificat se fait par contrôle continu sous forme orale, durant la totalité de la formation et sous forme de mise en situation pratique. A l'issue de la formation le stagiaire obtient un certificat national SST valable 24 mois dès lors qu'il a satisfait aux épreuves certificatives dans leur intégralité.

A l'issue de la formation, sont remis aux stagiaires : l'aide-mémoire SST de l'INRS (ED 4085) et 1 insigne autocollant SST.

PROGRAMME

Le programme est conforme aux recommandations du guide des données techniques et des conduites à tenir en Sauvetage Secourisme du Travail (SST), en vigueur de l'INRS. Il comprend 2 grands domaines d'épreuves certificatives avec 8 compétences*.

I. Intervenir face à une situation d'accident du travail

1. Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
2. Protéger de façon adaptée
3. Examiner la victime
4. Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
5. Secourir la victime de manière appropriée

II. Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

6. Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
7. Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
8. Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

** La certification n'est délivrée qu'après la validation de l'ensemble des 8 compétences.
Aucune compétence n'est validée isolément.*

INSCRIPTIONS

Vous souhaitez former vos salariés pour leur permettre d'agir rapidement en cas d'accident sur le lieu de travail et qu'ils soient acteurs de la prévention dans votre entreprise ?

Contactez notre service formations extérieures :



01 46 83 50 47



formation.ext@apst.fr

Taux de réussite

99 %

sur 761 stagiaires formés
en 2024

Taux de satisfaction

93 %

sur 761 stagiaires formés
en 2024

L'APST-BTP-RP est :

- Enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 11920615092 (*cet enregistrement ne vaut pas agrément par l'État*)
- Habilitée par le réseau Assurance maladie Risques professionnels / INRS
- Datadockée depuis septembre 2017
- Certifiée QUALIOPI pour ses actions de formations depuis juin 2021

** Nos formations peuvent être accessibles aux personnes en situation de handicap. Salle adaptée en RDC et place de parking dédiée. N'hésitez pas à nous contacter au 01 46 83 50 47 pour plus d'informations. Nous sommes à votre écoute pour étudier ensemble vos besoins et les adapter.*



APST-BTP-RP

110 avenue du Général Leclerc - BP1
92340 Bourg-la-Reine
www.apst.fr